Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

DESTRELLAN
Société par actions simplifiée au capital de 2 250 000 €
Siège social : Centre Commercial Destreland - 97122 Baie-Mahault
SIREN : 382 374 940 - RCS : Pointe-à-Pitre
(La **« Société »**)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET DECISION DES ASSOCIES EN DATE DU MARDI 30 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

Les Associés constatent au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 les sommes suivantes qu'ils décident d'affecter comme suit :

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2025		AFFECTATIONS	
Résultat de l'exercice	10 931 624 €	Report à nouveau	0 €
Report à nouveau antérieur	0 €	Réserve légale	0 €
Autres réserves	15 337 382 €	Distribution de dividendes	9 000 000 €
		Autres Réserves	17 269 006 €
Total	26 269 006 €	Total	26 269 006 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

Extrait certifié conforme à l'original.



Le Président,
GBH SAS
Représentée par Stéphane HAYOT

Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : DESTRELLAN SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 Centre Commercial Destreland 97122 BAIE MAHAULT — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 2 3 7 4 9 4 0 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	137 324	AK	137 107	217
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2 846 267	AO	1 125 395	1 720 871
	Constructions	AP	58 833 252	AQ	39 287 631	19 545 621
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	97 994	AS	83 018	14 976
	Autres immobilisations corporelles	AT	9 396 708	AU	8 864 364	532 344
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	728 175	AW		728 175
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	4 748 943	CV	2 462 223	2 286 720
	Créances rattachées à des participations	BB	47	BC		47
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 019 653	BI		1 019 653
	TOTAL (II)	BJ	77 808 362	BK	51 959 738	25 848 624
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 963 068	BY	1 295 663	1 667 405
	Autres créances (3)	BZ	19 100 540	CA		19 100 540
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	580 795	CG		580 795
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 282	CI		10 282
	TOTAL (III)	CJ	22 654 685	CK	1 295 663	21 359 022
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	100 463 046	1A	53 255 401	47 207 646

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 250 000)	DA	2 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	228 674
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	36 735
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	15 337 382
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 931 624
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	9 972 862
	TOTAL (I)	DL	38 757 277
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 298 661
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	21 700
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 198 584
	Dettes fiscales et sociales	DY	259 040
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	177 983
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	1 494 402
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	8 450 369
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	47 207 646

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 428 669
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFiP **N° 2052 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC				
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	28 630 893	0		28 630 893
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	28 630 893	0		28 630 893
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)	FP				1 089 212
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	F1				
	Autres produits (1) (11)	FQ				11
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				29 720 116
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				10 667 800
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				1 306 737
	Salaires et traitements*	FY				524 226
	Cotisations sociales (10)	FZ				205 938
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements * (14)	GA				2 734 126
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux dépréciations	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *	GC				1 295 663
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	G1				
	Autres charges (12)	GE				11 221
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				16 745 711
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				12 974 405
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				2 926 415
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				
	Reprises sur dépréciations	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	GO				
	Produits de cessions d'immobilisations financières	G2				
	Total des produits financiers (V)	GP				2 926 415
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				148
	Différences négatives de change	GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				148
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				2 926 267
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				15 900 672

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2026**

Désignation de l'entreprise DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	101 318
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	324 597
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-223 280
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	4 745 768
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	32 747 849
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	21 816 225
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	10 931 624

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles **A8** | Dont cotisations facultatives Madelin **A10** | Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A11**

(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3) **HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	319 157	101 318
SINISTRES	5 440	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	137 324	KE	KF 0
CORPORELLES	Terrains		KG	2 846 267	KH	KI 0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9		KJ	37 215 854	KK	KL 0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM	998 782	KN	KO 0
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2		KP	19 518 662	KQ	KR 1 099 955
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS	97 994	KT	KU 0
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	8 400 435	KW	KX 0
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	106 148	KZ	LA 33 990
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	854 586	LC	LD 1 549
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	474 752	LL	LM 253 423
CORPORELLES		TOTAL III	LN	70 513 479	LO	LP 1 388 916
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T 0
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	4 748 943	8V	8W 0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	892 451	1U	1V 127 202
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	5 641 394	LR	LS 127 202
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	76 292 197	ØH	ØJ 1 516 118

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 137 324	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY 2 846 267	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB 37 215 854	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME 998 782	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH 20 618 617	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 97 994	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN 8 400 435	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ 140 138	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 856 135	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE 728 175	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH 71 902 395	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7 0	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY 4 748 943	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 1 019 653	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ	NK 5 768 596	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL 77 808 315	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	136 273	PF	833	PG		PH	137 107
TOTAL I		RK	136 273	RM	833	RN		RO	137 107
Terrains		PI	1 095 971	PJ	29 425	PK		PL	1 125 395
Constructions	Sur sol propre	PM	22 909 873	PN	1 435 056	PO		PQ	24 344 929
	Sur sol d'autrui	PR	968 069	PS	5 605	PT		PU	973 673
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	12 897 425	PW	1 071 603	PX		PY	13 969 028
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	79 728	QA	3 290	QB		QC	83 018
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	7 962 169	QE	77 724	QF		QG	8 039 894
	Matériel de transport	QH	45 260	QI	26 933	QJ		QK	72 193
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	668 620	QM	83 657	QN		QO	752 277
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	46 627 116	QV	2 733 292	QW		QX	49 360 408
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	46 763 389	ØP	2 734 126	ØQ		ØR	49 497 515

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor–porelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DESTRELLAN SAS

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	9 755 022	TM	319 157	TN	101 318	TO	9 972 862
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	9 755 022	TS	319 157	TT	101 318	TU	9 972 862
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U	2 462 223	9V	0	9W		9X	2 462 223
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 089 212	6U	1 295 663	6V	1 089 212	6W	1 295 663
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	3 551 435	TY	1 295 663	TZ	1 089 212	UA	3 757 886
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	13 306 457	UB	1 614 820	UC	1 190 530	UD	13 730 748
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	1 295 663	UF	1 089 212		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	319 157	UK	101 318		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

DESTRELLAN SAS

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provision pour risques et charges	226 199			226 199
Prov risques et Charges TEOM	-226 199			-226 199

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: C31B518D-1E6D-8F81-80C1-CFE5B7F25D35

8

ETAT DES ECHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : DESTRELLAN SAS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	47	UM	47	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 019 653	UV	0	UW	1 019 653
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	971 506		971 506		
	Autres créances clients	UX	1 991 561		1 991 561		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	8 361		8 361		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	75 046		75 046		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	0		0		
	Groupe et associés (2)	VC	19 017 128		19 017 128		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5		5		
Charges constatées d'avance		VS	10 282		10 282		
TOTAUX		VT	23 093 589	VU	22 073 936	VV	1 019 653
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5 298 661	5 298 661		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 198 584	1 198 584		
Personnel et comptes rattachés		8C	104 113	104 113		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	72 462	72 462		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	31 768	31 768		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	50 697	50 697		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	177 983	177 983		
Groupe et associés (2)		VI	1 484 296	1 484 296		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 105	10 105		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	8 428 669	VZ 8 428 669		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

KPMG SA
2 allée Alex Pierre-Louis
Immeuble Alexia
97200 Fort-de-France

Destrellan SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Destrellan SAS
Centre Commercial Destreland - 97122 Baie-Mahault Ce rapport contient 28 pages

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
2 allée Alex Pierre-Louis
Immeuble Alexia
97200 Fort-de-France

Destrellan SAS

Centre Commercial Destreland - 97122 Baie Mahault

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À la collectivité des associés de la société Destrellan SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Destrellan SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires, la valorisation des créances et des titres de participation et la présentation des créances et des dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fort-de-France, le 30 juin 2026

KPMG SA



Sandra ICHOUA

Associée